



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 17 juin 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 12 juin 2026 et affichée.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 18

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1^{er} Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2^{ème} Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 4^{ème} Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6^{ème} Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGULT Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; Mme PERINET Annabelle.

Membres absents : M. DUFEU Jean-Pierre a donné pouvoir à M. BAZIN Remi ; Mme NEVEU Mélanie ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine.

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-037

OBJET : FESTIVITES DE LA FETE NATIONALE - SUBVENTION

Le Maire expose :

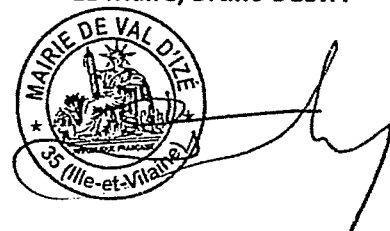
« Les festivités de la fête nationale sont organisées par l'association « Musical'Izé », avec un soutien financier de la commune qui achète directement le feu d'artifices et participe à hauteur de 1500 euros au concert. Eu égard à l'affluence que peut connaître cette manifestation, si le temps est favorable, il s'avère nécessaire pour les organisateurs de mettre en place un service de secours et de sécurité dont le coût s'élève à 3 338 euros. Il vous est donc proposé pour cette année de verser une subvention de 4500 euros »

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu le budget primitif 2026 :

- **DECIDE** de verser à l'association « Musical Izé » une subvention de 4500€ au titre de la participation de la commune à l'organisation des festivités de la fête nationale 2026.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 17 juin 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 12 juin 2026 et affichée.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 18

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1^{er} Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2^{ème} Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 4^{ème} Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6^{ème} Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGAULT Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; Mme PERINET Annabelle.

Membres absents : M. DUFEU Jean-Pierre a donné pouvoir à M. BAZIN Rémi ; Mme NEVEU Mélanie ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine.

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-038

OBJET : SUBVENTIONS - ANNEE 2026

Le Maire expose :

« Lors du vote du budget primitif des crédits ont été inscrits afin que la commune puisse participer au financement des voyages scolaires, aux actions des associations scolaires, sportives, culturelles ou de loisirs. Les dossiers reçus vont vous être présentés un à un, vous permettant de délibérer sur le montant des subventions à allouer. »

Vu les demandes de subventions présentées par les associations,

Entendu les rapports établis,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement aux d'établissements non izéens d'enseignement publics ou privés du primaire ou du secondaire accueillant des élèves izéens au cours de l'année 2025 pour un montant maximum de 70,00€ par izéen scolarisé et sous réserve d'une demande,
- **DECIDE** d'allouer une subvention pour les voyages scolaires effectués par les élèves izéens au cours de l'année 2026, d'un montant maximum de 70,00 € par élève et par voyage. Cette aide ne concerne que les élèves du secondaire, elle ne pourra être versée que si la famille présente une attestation de quotient familial inférieur à 1000 euros ; elle pourra pas représenter plus de 50 % du coût à la charge des familles,
- **DECIDE** d'allouer une subvention de fonctionnement aux associations culturelles, scolaires, sportives ou de loisirs suivantes :

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS – ANNEE 2026

A.A.C Amicale des Anciens Combattants	600,00€
AC.C.A.	1 500,00€
A.P.E.L. - Ecole St Etienne des Eaux	8 847,90€
Art Floral Izéen	700,00€
Association Ecole et Cabrioles - Ecole Lucie Aubrac	2 700,00€
A.T.E.P.V	700,00€
Basket Ball de Val d'Izé	3 000,00€
Changeons en festi'val	1 000,00€
Comité des fêtes	2 000,00€
ASELAVI (Anc Coopérative - Ecole Lucie Aubrac)	5 000,00€
Dojo Vitreen	700,00€
Grand prix cycliste de Val d'Izé	1 200,00€
GRYMDA	700,00€
La Stéphane	600,00€
Musical 'Izé	2 000,00€
Nordik'Izé	160,00€
Palet Izéen	2 200,00€
Pétanque Izéenne	150,00€
Rando Val	150,00€
Prévention Routière	80,00€
RTLTV Running Team Landa Val	200,00€
Taekwondo	400,00€
Tennis Club Haute Vilaine et Cantache	400,00€
US Val d'Izé Football	4 000,00€
Val d'Izé en jeux	500,00€
Vélo Izéen Tous Terrains	600,00€
Volley Ball Izéen	600,00€



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 17 juin 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 12 juin 2026 et affichée.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 18

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1^{er} Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2^{ème} Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 4^{ème} Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6^{ème} Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGAULT Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; Mme PERINET Annabelle.

Membres absents : M. DUFEU Jean-Pierre a donné pouvoir à M. BAZIN Remi ; Mme NEVEU Mélanie ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine.

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-039

OBJET : CENTRE CULTUREL - GRATUITE

Le Maire expose :

« L'association « Alcool Accompagnement Prévention » organise au centre culturel, le samedi 20 juin 2026, une réunion d'information sur les addictions, quelle qu'en soit leur nature.
Par ailleurs, les 27, 28 et 29 novembre 2026, la compagnie Hent Ar Mor souhaite présenter deux pièces de théâtre sur l'histoire de la Bretagne. Pour ces deux événements aux objectifs différents, il serait souhaitable qu'une tarification adaptée soit proposée voire que la gratuité soit accordée. »

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE de mettre gratuitement à disposition le centre culturel :
 - Le 20 juin 2026 au bénéfice de l'association « Alcool Accompagnement Prévention » pour une réunion publique.
 - Les 27- 28 et 29 novembre 2026 au bénéfice de la compagnie Hent Ar Mor pour des représentations théâtrales.
- AUTORISE le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 17 juin 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 12 juin 2026 et affichée.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 18

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1^{er} Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2^{ème} Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 4^{ème} Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6^{ème} Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGAULT Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; Mme PERINET Annabelle.

Membres absents : M. DUFEU Jean-Pierre a donné pouvoir à M. BAZIN Remi ; Mme NEVEU Mélanie ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine.

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-040

OBJET : CENTRE CULTUREL – REMBOURSEMENT D'UN ACOMPTE

Le Maire expose :

« Le centre Culturel a été loué au nom de l'US Val d'Izé football par les jeunes de l'association, pour une soirée ; un acompte a été payé par l'un des organisateurs M. Maxence POIRIER.

La soirée n'a pas pu avoir lieu, M. Maxence Poirier a demandé le remboursement de l'acompte.

Le service de gestion comptable a rejeté le remboursement de l'acompte, pointant, l'incohérence entre le titulaire du contrat : club de foot et le payeur, ainsi que le non respect du délai d'annulation.

Eu égard à l'investissement des jeunes au sein du club de foot, à leur envie d'organiser des événements, il vous est proposé de m'autoriser à déroger aux dispositions du règlement de location des salles afin de permettre ce remboursement.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire à ne pas appliquer le règlement à la location du centre culturel en date du 20 février 2026, afin de permettre le remboursement à M. Maxence POIRIER de l'acompte versé d'un montant de 196 euros.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document permettant la mise en oeuvre de cette délibération



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 17 juin 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 12 juin 2026 et affichée.

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 18

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1^{er} Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2^{ème} Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 4^{ème} Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6^{ème} Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGault Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; Mme PERINET Annabelle.

Membres absents : M. DUFEU Jean-Pierre a donné pouvoir à M. BAZIN Rémi ; Mme NEVEU Mélanie ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine.

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-041

OBJET : ABAISSEMENT DE TROTTOIR – REMBOURSEMENT PAR L'USAGER

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 8 septembre 2021, elle a décidé que dans le cadre de la réalisation par une entreprise sous maîtrise d'ouvrage communale, d'abaissement de trottoirs appelés « bateaux », situés sur le domaine public, à la demande de l'utilisateur ; ce dernier est redevable d'un forfait fixé à 600€.

Le Maire poursuit indiquant que la taille de ces aménagements est de plus en plus variable et que la fixation d'un montant forfaitaire se révèle aujourd'hui inadaptée.

Aussi, il propose à l'assemblée qu'à la place d'un forfait, elle fixe la part à la charge de l'utilisateur.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité :

- DIT que dans le cas où l'abaissement des bordures des trottoirs est lié est à une opération d'aménagement ou de construction, la Commune fera réaliser des travaux d'abaissement de bordures de trottoir, afin de permettre l'accès automobile à la propriété, si la demande en est faite par écrit lors du dépôt de l'autorisation d'urbanisme.
- DÉCIDE que l'utilisateur prendra à sa charge 50% du montant du devis HT proposé par l'entreprise missionnée par la commune
- DIT que les demandeurs devront compléter une demande de travaux d'abaissement de trottoirs qui sera accordée par monsieur le maire ou son représentant.

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

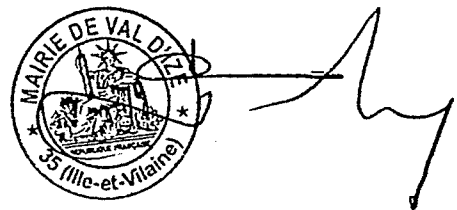
Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

ID : 035-213503477-20260617-DELIB2026041-DE

- **PRÉCISE** que lorsque la Commune est à l'initiative de travaux de réhabilitation des voiries ayant pour conséquence la modification des « bateaux », les présentes dispositions ne sont pas applicables.
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA

The image shows a circular official stamp of the Mayor of Val d'Elle, Ille-et-Vilaine. The stamp contains the text "MAIRE DE VAL D'ELLE" at the top and "35 (Ille-et-Vilaine)" at the bottom. In the center is a coat of arms. A handwritten signature in black ink is written over the stamp, extending to the right.



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 17 juin 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 12 juin 2026 et affichée.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 18

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1^{er} Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2^{ème} Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 4^{ème} Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6^{ème} Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGAULT Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; Mme PERINET Annabelle.

Membres absents : M. DUFEU Jean-Pierre a donné pouvoir à M. BAZIN Remi ; Mme NEVEU Mélanie ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine.

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-042

OBJET : TAXE D'AMENAGEMENT

Le Maire rappelle que pour financer les équipements publics des communes, la taxe d'aménagement a été instaurée en 2012, en remplacement de la taxe locale d'équipement et de la participation pour aménagement d'ensemble ; au 1^{er} janvier 2015, elle s'est substituée aux participations telles que la participation pour raccordement à l'égout et la participation pour voirie et réseaux.

Il précise que par délibération en date du 19 juin 2024, l'assemblée a fixé le taux de la taxe d'aménagement à 1 % sur le territoire communal, hors zone d'activité économique du Bourgneuf où le taux de la taxe s'élève à 5 %, et a prévu diverses exonérations.

Il ajoute que par délibération en date du 4 mars 2026, l'assemblée a fixé un taux sectorisé de taxe d'aménagement à 5 %, sur le secteur Saint Laurent

Afin que la taxe d'aménagement puisse produire ses effets, les parcelles doivent être saisies dans l'application delta, telles qu'elles sont mentionnées dans la délibération et dans leur intégralité. Aussi, compte tenu de ces contraintes et du fait que certaines parcelles visées dans les délibérations précitées ont fait l'objet de division, il convient de procéder à une mise à jour des annexes

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Vu les délibérations du 19 juin 2024 et du 4 mars 2026

- **FIXE** le taux de la taxe d'aménagement à 1 % sur le territoire communal, hors zones d'activités communautaires et hors secteur Saint Laurent ,

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

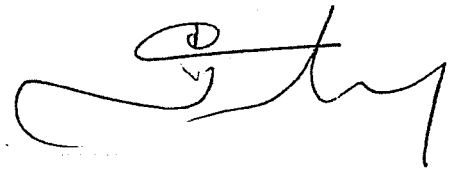
Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

ID : 035-213503477-20260617-DELIB2026042-DE

- **FIXE** un taux sectorisé de taxe d'aménagement à 5 %, sur la Zone du Bourgneuf telle qu'identifiée sur l'annexe 1 par référence aux documents cadastraux
- **FIXE** un taux sectorisé de taxe d'aménagement à 5 %, sur le secteur Saint Laurent tel qu'identifié sur l'annexe 2
- **APPLIQUE** les exonérations ouvertes par l'article 1635quaterA comme précisé sur l'annexe 3 ;
- **CHARGE** le Maire de notifier cette décision aux services préfectoraux et au directeur des finances publiques.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Bruno DELVA



Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié les ou transférées à [vins](#)

ID : 035-213503477-20260617-DELIB2026042-DE

Annexe n°1 : Taux sectoriel de 5% applicable aux zones d'activités communales
Communauté le 1^{er} janvier 2025.

Le taux sectoriel de 5% s'applique sur les parcelles suivantes :

K	949
K	950
K	1115
K	1114
K	1116
K	1117
K	1118
K	951
K	952
K	953
K	954
K	955
L	415
L	1390
L	1391
L	419
L	420
L	559
L	598
L	599
L	617
L	618
L	619
L	621
L	1392
L	1393
L	686
L	771
L	800
L	895
L	896
L	897
L	932
L	933
L	934
L	935
L	964
L	965
L	1046
L	1055
L	1056

Envoyé en préfecture le 30/06/2026
Reçu en préfecture le 30/06/2026
Publié le
ID : 035-213503477-20260617-DELIB2026042-DE

L	1168
L	1378
L	1379
L	1169
L	1376
L	1377
L	1170
L	1374
L	1375
L	1243
L	1244
AK	150
AK	153
AK	173
AK	174
AK	183
AK	185
AK	206
AK	208
AK	211
AK	212
AK	213
AK	215
AK	219
AK	223
AK	226
AK	227
AK	228
AK	229
AK	231
AK	236
AK	237
AK	238
AK	239
AK	241
AK	252
AK	253
AK	254
AK	255
AK	278
AK	279p
AK	326
AK	282
AK	283
AK	285
AK	300
AK	301

AK	302
AK	303
AK	304
AK	305
AK	306
AK	307
AK	308
AK	309
AK	310

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

ID : 035-213503477-20260617-DELIB2026042-DE

Annexe n°2 : Taux sectoriel de 5% applicable au secteur St Laurent

Envoyé en préfecture le 30/06/2026

Reçu en préfecture le 30/06/2026

Publié le

ID : 035-213503477-20260617-DELIB2026042-DE

L	1405
L	1406
L	1407

Annexe n°3 : Exonérations facultatives votées par la commune :

Locaux d'habitation et d'hébergement (art. 1635 quater E, 1° CGI)	0.00 %
Locaux financés à l'aide du prêt ne portant pas intérêt (art. 1635 quater E, 2° CGI)	0.00 %
Locaux industriels et à usage artisanal (art. 1635 quater E, 3° CGI)	0.00 %
Commerces de détail d'une surface inférieure à 400 m ² (art. 1635 quater E, 4° CGI)	0.00 %
Immeubles classés ou inscrits au titre des monuments historiques (art. 1635 quater E, 5° CGI)	0.00. %
Abris de jardin, les serres de jardin destinées à un usage non professionnel dont la surface est inférieure ou égale à 20 mètres carrés, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable (art. 1635 quater E, 6° CGI)	100%
Maisons de santé (art. 1635 quater E, 7° CGI)	0.00%



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 17 juin 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 12 juin 2026 et affichée.

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 18

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1^{er} Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2^{ème} Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 4^{ème} Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6^{ème} Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGAUULT Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; Mme PERINET Annabelle.

Membres absents : M. DUFEU Jean-Pierre a donné pouvoir à M. BAZIN Remi ; Mme NEVEU Mélanie ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine.

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-043

OBJET : RELAIS PETITE ENFANCE - FORMATION - CONVENTION

Le Maire rappelle à l'assemblée que le Relais Petite Enfance a pour objectif de participer à la professionnalisation des assistantes maternelles à travers notamment la mise en place d'ateliers conçus et conduits par les animatrices.

Afin de perfectionner leur pratique, les animatrices du territoire souhaitent participer à une formation de 2 jours intitulée « Comprendre et accompagner les émotions de l'enfant ». Cette formation d'un coût total de 3 100€ HT pourrait, si l'assemblée l'autorise, être prise en charge par la commune et refacturée aux RPE signataires de la convention prévoyant la mise en place de cette formation et les modalités de paiement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** la prise en charge par la commune de Val d'Izé de la formation « Comprendre et accompagner les émotions de l'enfant » d'un coût total de 3 100€ HT.
- **AUTORISE** le Maire signer la convention prévoyant la mise en place de cette formation et les modalités de paiement.



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 17 juin 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 12 juin 2026 et affichée.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 18

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1^{er} Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2^{ème} Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 4^{ème} Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6^{ème} Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGault Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; Mme PERINET Annabelle.

Membres absents : M. DUFEU Jean-Pierre, a donné pouvoir à M. BAZIN Rémi ; Mme NEVEU Mélanie ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine.

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-044

OBJET : RELAIS PETITE ENFANCE - LUDOTHEQUE - CONVENTION

Le Maire rappelle à l'assemblée que le Relais Petite Enfance a pour objectif de participer à la professionnalisation des assistantes maternelles à travers notamment la mise en place d'ateliers conçus et conduits par les animatrices. Dans le cadre de ces ateliers, du matériel, des animations peuvent être sollicités. Afin de continuer à profiter des services de la ludothèque, il nous est demandé de signer la convention définissant les objectifs, les conditions d'animation de la ludothèque et les prix : 30€ / heure pour une animation hors ludothèque + frais de déplacement 0,70€/Km.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **AUTORISE** le Maire signer la convention avec la Ludotèque de Chateaubourg définissant les objectifs, les conditions d'animation de celle-ci.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 17 juin 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 12 juin 2026 et affichée.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 18

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1^{er} Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2^{ème} Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 4^{ème} Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6^{ème} Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGAULT Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; Mme PERINET Annabelle.

Membres absents : M. DUFEU Jean-Pierre a donné pouvoir à M. BAZIN Rémi ; Mme NEVEU Mélanie ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine.

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-045

OBJET : ACCUEIL COLLECTIF DE MINEURS (ACM) - ETE 2026 - DATES D'OUVERTURE

Le Maire expose :

« Lors de l'établissement du calendrier d'ouverture des centres de loisirs il avait été décidé que

- l'ACM « Les Zizous d'Izé » serait ouvert du 6 au 29 juillet 2026 et 20 au 31 août 2026
- l'ACM « Anim'Vac » serait ouvert du 25 juin au 24 juillet 2026

et que les 2 structures seraient fermées le 13 juillet 2026.

Eu égard aux besoins de familles et pour la cohérence des activités, il vous est proposé de modifier à la marge ces dates.

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DIT** que les centres de loisirs seront ouverts comme suit :
 - l'ACM « Les Zizous d'Izé » du 6 au 31 juillet 2026 et 24 au 31 août 2026
 - l'ACM « Anim'Vac » du 25 juin au 24 juillet 2026, et les 15- 16 et 17 juillet en journée complète
- **AUTORISE** le Maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 17 juin 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 12 juin 2026 et affichée.

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 18

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1^{er} Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2^{ème} Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 4^{ème} Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6^{ème} Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGAUULT Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; Mme PERINET Annabelle.

Membres absents : M. DUFEU Jean-Pierre a donné pouvoir à M. BAZIN Remi ; Mme NEVEU Mélanie ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine.

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-046

OBJET : ETUDE - MODIFICATION DU LIEU DU SERVICE

Le Maire rappelle à l'assemblée que par délibération en date du 26 janvier 2022, elle avait décidé la mise en place d'une étude ouverte aux enfants des 2 écoles, les lundi, mardi et jeudi au sein du restaurant scolaire.

Cette organisation impliquant un nettoyage des tables le matin avant le service des repas et deux transferts : des enfants de Lucie Aubrac vers le restaurant puis un retour vers garderie, une réflexion sur le lieu du service a émergé compte tenu de classe inoccupée à l'Ecole Lucie Aubrac.

Aussi, il vous est proposé d'installer le service Etude à l'école Lucie Aubrac dès la prochaine rentrée scolaire ; cela évitera des transferts d'enfants, et leur permettra de regagner la garderie dès leurs devoirs terminés.

Vu l'avis favorable de la commission « Enfance Jeunesse »

Vu l'avis favorable de la directrice de l'école Lucie Aubrac

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- DECIDE que l'étude ouverte aux enfants des 2 écoles sera organisée, à compter du 1^{er} septembre 2026, dans les locaux de l'école Lucie Aubrac,
- AUTORISE le Maire à signer tout document permettant la mise en oeuvre de cette délibération.



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 17 juin 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 12 juin 2026 et affichée.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 18

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1^{er} Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2^{ème} Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 4^{ème} Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6^{ème} Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGAULT Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; Mme PERINET Annabelle.

Membres absents : M. DUFEU Jean-Pierre a donné pouvoir à M. BAZIN Remi ; Mme NEVEU Mélanie ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine.

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-047

OBJET : PERSONNEL COMMUNAL – TABLEAU DES EFFECTIFS

Le Maire informe l'assemblée des mouvements de personnel, il indique qu'un adjoint d'animation principal 2^{ème} cl occupant des fonctions d'ATSEM a demandé sa mutation au 31 aout 2026, et que pour le remplacer la commune souhaite recruter un candidat admis au concours d'ATSEM principal 2^{ème} classe, pour cela il convient de modifier le poste ouvert au tableau des effectifs.

Par ailleurs, pour l'accueil collectif de mineurs, un poste d'adjoint d'animation d'une durée hebdomadaire annualisée de 30h a été ouvert en décembre 2025, sur lequel aucun fonctionnaire n'a pu être recruté. Suite à l'arrêt de la mise à disposition d'un agent OGEC, il vous est proposé de modifier ce poste en un poste à temps complet au grade d'animateur. Et, à la demande de l'agent il vous est proposé de transformer le poste à temps complet d'adjoint d'animation principal 2^{ème} cl en un poste à 34h.

En outre en 2024, un poste d'adjoint technique à temps non complet de 24,5/35 avait été ouvert au tableau des effectifs, aucun fonctionnaire n'a pu être recruté sur ce poste aussi il vous est proposé de le modifier et d'en fixer la durée hebdomadaire annualisée à 25,75/35

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

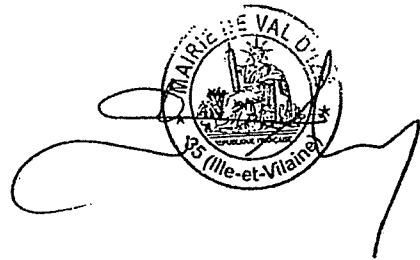
DECIDE de modifier :

- Au 31 aout 2026, le poste d'adjoint d'animation principal 2^{ème} cl d'une durée hebdomadaire annualisée de 31H00 en un poste d'ATSEM principal 2^{ème} classe d'une durée hebdomadaire annualisée de 31H00 ;
- Au 1^{er} septembre 2026, le poste d'adjoint d'animation d'une durée hebdomadaire annualisée de 30h00 en un poste d'animateur d'une durée hebdomadaire annualisée de 35h00
- Au 1^{er} septembre 2026, le poste d'une durée hebdomadaire annualisée de 35h00 d'adjoint d'animation principal 2^{ème} cl en un poste d'une durée hebdomadaire annualisée de 34h00,

- Au 1^{er} septembre 2026, le poste d'une durée hebdomadaire annualisée de 24,5h d'adjoint technique en un poste d'une durée hebdomadaire annualisée de 25,75h

AUTORISE le Maire, si nécessaire, à recruter des agents contractuels dans les conditions fixées par le Code général de la fonction publique.

Pour extrait certifié conforme
Le Maire, Bruno DELVA





EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 17 juin 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 12 juin 2026 et affichée.

Membres élus : 23 En fonction : 23 Présents : 18

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1^{er} Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2^{ème} Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 4^{ème} Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6^{ème} Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGault Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; Mme PERINET Annabelle.

Membres absents : M. DUFEU Jean-Pierre a donné pouvoir à M. BAZIN Rémi ; Mme NEVEU Mélanie ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine..

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-048

OBJET : FONCIER – ACQUISITION DE PARCELLES

Le chemin de Bonsecours - La Diguais a été élargi en 2004, avec l'accord des propriétaires riverains sans que les acquisitions foncières ne soient effectuées. Le Maire propose de régulariser ces situations par l'acquisition des parcelles formant le chemin auprès de leurs propriétaires.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** de procéder à l'acquisition au prix de 0,30 € le mètre carré des parcelles suivantes :
 - B n°571 = 151 m² - La Diguais - Propriétaire : NEVEU Jean-Claude
 - B n°683 = 74 m² - Bon Secours - Propriétaires : NEVEU Anne-Claude et BRAULT (NEVEU) Elisabeth
 - B n°684 = 170 m² - Bon Secours - Propriétaires : MOREL David, DENIS Faustine, DION Noémie, NEVEU Anne-Claude, BRAULT (NEVEU) Elisabeth, NEVEU Jean-Claude
 - B n°580 = 62 m² - Bon Secours – Propriétaire : NEVEU Jean-Claude
 - B n°579 = 58 m² - La Diguais - Propriétaire : NEVEU Jean-Claude
 - B n°583 = 62 m² - La Diguais - Propriétaire : MAZURAI (NEVEU) Jacqueline
 - B n°539 = 38 m² - La Diguais - Propriétaire : MAZURAI (NEVEU) Jacqueline
 - B n°538 = 29 m² - La Diguais - Propriétaire : MAZURAI (NEVEU) Jacqueline
 - B n°537 = 74 m² - La Diguais - Propriétaire : NEVEU Maryline
 - B n°525 = 10 m² - 6, La Diguais - Propriétaire : NEVEU Maryline
 - B n°389 = 40 m² - La Diguais - Propriétaires : FASQUEL Jean-Louis, FASQUEL Carole, FASQUEL Ophélie, FASQUEL Horace
- **CHARGE** l'Etude des remparts – sise à VITRE de la rédaction des actes
- **DIT** que les frais d'acquisition seront à la charge de la commune
- **AUTORISE** le maire à signer tout document permettant la mise en œuvre de cette délibération.



Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Le mercredi 17 juin 2026, à 20h30, le conseil municipal régulièrement convoqué, s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Bruno DELVA Maire.

La convocation a été adressée par voie électronique, aux conseillers municipaux, le 12 juin 2026 et affichée.

Membres élus : 23

En fonction : 23

Présents : 18

Membres présents : M. DELVA Bruno, Maire ; M. BEUNEL Julien, 1^{er} Adjoint ; Mme BOUVET-ADAM Aurélie, 2^{ème} Adjoint ; M. GIEUX Michel, 3^{ème} Adjoint ; Mme HUCHET Maryse, 4^{ème} Adjoint ; M. SUHARD Nicolas, 5^{ème} Adjoint ; Mme DOURDAIN Laurence, 6^{ème} Adjoint ; Mme CORNEE Patricia ; M. SOUHARD Philippe ; M. PIPARD Vincent ; Mme GAULARD Christelle ; M. HUET Stéphane ; M. HERVÉ Olivier ; Mme HERVAGAUULT Sandra ; Mme GUEMAS Sophie ; M. BAZIN Rémi ; Mme DA SILVA LIMA Mélinda ; Mme PERINET Annabelle.

Membres absents : M. DUFEU Jean-Pierre a donné pouvoir à M. BAZIN Remi ; Mme NEVEU Mélanie ; M. JUGUET François-Xavier ; Mme GUILLOU Alexia ; M. BEAULIEU Antoine.

Madame Maryse HUCHET est désignée secrétaire de séance.

DELIBERATION N° 2026-049

OBJET : SCHEMA DEPARTEMENTAL D'ACCUEIL ET D'HABITAT DE GENS DU VOYAGE – ILLE ET VILAINE

Le Maire expose :

Dans le cadre du nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour la période 2026 - 2032, l'État et le Département d'Ille-et-Vilaine réaffirment leur engagement en faveur d'une action structurée, équilibrée et respectueuse des droits et des modes de vie des gens du voyage.

L'évaluation du précédent schéma a mis en évidence des évolutions importantes des modes de vie, avec notamment un ancrage territorial plus marqué de certaines familles et des tensions persistantes sur les capacités d'accueil. Les aires permanentes d'accueil, aujourd'hui très fortement occupées, elles connaissent une rotation limitée et un vieillissement des équipements. Le développement d'une offre d'habitat adaptée demeure par ailleurs un enjeu structurant pour répondre aux besoins identifiés et favoriser des parcours résidentiels plus sécurisés, en lien avec la scolarisation, le vieillissement et l'insertion professionnelle.

Face à ces constats, le schéma 2026 – 2032 fixe des orientations fortes.

Il prévoit la réhabilitation et la mise en conformité des équipements existants, l'amélioration des conditions d'accueil et la modernisation des outils de gestion. Il fait de la production d'une offre d'habitat diversifiée et adaptée un axe prioritaire, incluant notamment le développement de terrains familiaux et de solutions innovantes, en articulation avec les documents de planification et d'urbanisme des collectivités.

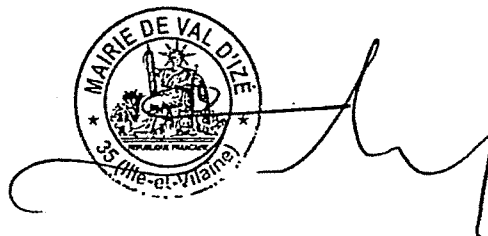
Il renforce également la coordination départementale pour l'accueil des grands passages et la gestion des situations de stationnements illicites, en privilégiant l'information, l'harmonisation des pratiques et la médiation.

Vu le nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage,
Vu la fiche territoriale relative à la communauté d'agglomération de VITRE COMMUNAUTE,
Vu les fiches actions et celle liée à la gouvernance,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DONNE** un avis favorable au nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage pour la période 2026 – 2032
- **CHARGE** le maire de transmettre cet avis aux services concernés

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire, Bruno DELVA

The image shows a circular official stamp of the 'MAIRIE DE VAL D'ISERE' with the date '30 JUIN 2026' and the text 'VILLE ET VILLAGES'. A handwritten signature in black ink is written over the stamp.